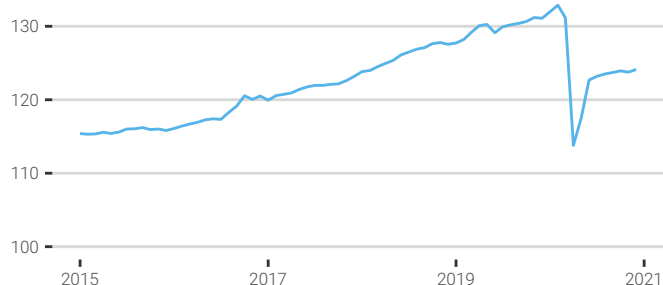


Emploi salarié du secteur marchand - Décembre 2020

En décembre 2020, l'emploi salarié marchand progresse légèrement. L'emploi est stable dans l'industrie, le commerce et les autres services et progresse dans la construction et l'hôtellerie-restauration. Sur les douze derniers mois, l'indice de l'emploi décroît de 5,3 % alors que la variation moyenne annuelle de 2015 à 2019 est de + 2,6 %.

FIG. 1. Evolution de l'indice emploi salarié marchand



Source : CPS - ISPF, données corrigées des variations saisonnières (CVS)
Indice 100 en janvier 2000

FIG. 2. Evolution des indices par secteur d'activités



Source : CPS - ISPF, données corrigées des variations saisonnières (CVS)
Indice 100 en janvier 2000

TABLE 1. Principaux indicateurs

Date	Champ ICS	Industrie	Construction	Commerce	Hôtellerie- Restauration	Services
Indice CVS selon les secteurs marchands						
décembre 19	131,1	107,6	112,0	122,1	132,9	157,1
janvier 20	132,0	107,7	114,7	122,8	133,3	158,1
février 20	132,9	107,7	120,1	123,2	133,6	157,6
mars 20	131,1	107,5	115,8	123,2	129,3	156,5
avril 20	113,8	97,7	100,8	112,3	92,7	141,1
mai 20	117,4	102,4	110,8	116,0	93,3	142,4
juin 20	122,7	103,9	114,4	117,4	106,0	149,0
juillet 20	123,2	104,6	116,3	118,0	104,5	149,9
août 20	123,5	105,1	117,7	118,4	102,1	151,1
septembre 20	123,7	105,6	117,9	119,5	99,9	151,4
octobre 20	123,9	105,5	118,5	119,9	100,4	151,8
novembre 20	123,8	105,7	118,0	120,0	98,6	151,4
décembre 20	124,1	105,9	119,1	120,0	101,3	151,8
Variations observées en décembre 2020						
Dernier mois	0,3%	0,3%	1,0%	0,0%	2,7%	0,2%
3 dern. mois	0,3%	0,3%	1,1%	0,4%	1,3%	0,2%
12 dern. mois	-5,3%	-1,6%	6,4%	-1,8%	-23,8%	-3,4%
Indicateurs de qualité						
octobre 20	99,4%	99,6%	98,6%	99,5%	99,6%	99,6%
novembre 20	98,5%	99,2%	95,9%	99,1%	98,2%	98,9%
décembre 20	96,7%	98,2%	93,7%	96,6%	97,0%	97,4%

Source : CPS - ISPF, données corrigées des variations saisonnières (CVS)
Indice 100 en janvier 2000

Définitions

Un **emploi salarié** correspond à un poste de travail occupé chez un employeur au cours d'un mois en échange d'un salaire ou d'une rétribution aux termes d'un contrat.

Un secteur ou une activité d'une entreprise est dit **marchande** quand elle vend sa production (en grande partie ou en totalité) à des prix économiquement significatifs. Le secteur marchand regroupe le secteur primaire, l'industrie, la construction, le commerce, l'hôtellerie-restauration, les autres services aux entreprises, les services aux particuliers et les activités domestiques.

Un secteur ou une activité d'une entreprise est dit **non marchande**

quand une structure fournit des services gratuitement ou à des prix non significatifs. Ces activités de services se rencontrent dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'action sociale et de l'administration.

Le **champ de cette publication** comprend les secteurs de l'industrie, de la construction, du commerce, de l'hôtellerie-restauration et des autres services. L'emploi salarié de ces secteurs représente 90 % du secteur marchand, il constitue une approximation du secteur salarié marchand.

Correction des variations saisonnières (CVS)

L'évolution d'une série statistique peut en général se décomposer en trois facteurs : une tendance, une composante saisonnière et une composante irrégulière. La correction des variations saisonnières est une technique utilisée pour éliminer l'effet des fluctuations saisonnières normales sur les données, de manière à en faire ressortir les tendances fondamentales (tendance et composante irrégulière).

Par exemple, l'indice désaisonnalisé amortit les variations dues aux embauches ponctuelles d'extras sur la période de Noël dans le secteur d'activité du commerce.

Méthodologie

L'ISPF réalise mensuellement des indices sur l'emploi salarié par secteur d'activité. Ces indices sont calculés à partir de l'exploitation avancée des déclarations de main-d'œuvre à la Caisse de Prévoyance Sociale (CPS). Ces déclarations sont obligatoires pour tous les salariés dépendant du régime des salariés de la CPS. Ces indices (base 100 en janvier 2000) permettent de calculer et de comparer facilement les évolutions entre deux périodes données. Les secteurs de l'industrie, de la construction, du commerce, de l'hôtellerie-restauration et des autres services constituent une estimation de l'emploi salarié marchand. L'emploi salarié de ces secteurs représente 90 % du secteur marchand et deux tiers de l'emploi salarié total déclaré.

Les secteurs de l'agriculture, les administrations, l'éducation, la santé et l'action sociale, les services collectifs, sociaux et personnels et les activités domestiques sont exclus des estimations du fait de leurs structures particulières (prédominance de très petites entreprises ou d'administrations importantes) et de leurs régimes spécifiques de déclaration (retards tolérés ou déclarations trimestrielles).

Pour les trois derniers mois et en cas d'absence de déclaration de l'employeur, ces déclarations manquantes sont estimées à partir de l'évolution moyenne de l'emploi salarié des établissements déclarant à la Caisse de Prévoyance Sociale deux mois d'affilée suivant les tailles et secteurs d'activité. Ces séries sont ensuite corrigées des variations saisonnières.

L'indicateur de qualité présenté dans le tableau 1 permet de juger, en termes d'emplois, la proportion d'entreprises ayant déclaré leur main-d'œuvre à la date de cette publication. Pour un secteur donné, plus l'indicateur de qualité est proche de 100 %, plus la proportion d'effectif salarié à estimer par l'ISPF est faible et donc plus l'indice mensuel est fiable.

Télécharger les données

-  Evolution de l'indice emploi salarié marchand (Fig. 1)
-  Evolution des indices par secteur d'activités (Fig. 2)
-  Principaux indicateurs (Tab. 1)
-  Données complémentaires (Tab. 2)

Editeur	Institut de la statistique de Polynésie française
Collection	Points Conjoncture
Numéro	1240
Auteur de la publication	Charly BODET
Rédacteur en chef	Nadine RESNAY
Directeur de la publication	Nicolas PRUD'HOMME
Dépôt légal	Février 2021
Informations	Immeuble Uupa - 1 ^{er} étage 15 rue Edouard Ahnne BP 395 - 98713 Papeete Tahiti Polynésie française
Téléphone	+689 40 47 34 34
Fax	+689 40 42 72 52
Courriel	ispf@ispf.pf
Copyright	© ISPF, Papeete 2021 La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales, si la source est mentionnée
ISSN	2118-478X

